



SM à vocation scolaire de Moisy (Siren : 254101157)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ouzouer-le-Doyen
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	21/06/1971
Date d'effet	21/06/1971

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Robert BOUCHET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie d'Ouzouer-le-Doyen
Numéro et libellé dans la voie	4 rue du Moulin à Vent
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41160 OUZOUER-LE-DOYEN
Téléphone	02 54 80 49 03
Fax	02 54 80 49 03
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 630
Densité moyenne	21,50

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Moisy (214101412)	363
41	Ouzouer-le-Doyen (214101727)	255

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
41	CC Beauce Val de Loire (200055481)	CC
45	CC des Terres du Val de Loire (200070183)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p><i>Le syndicat mixte a pour mission d'assurer : - le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant les enfants des collectivités adhérentes, - le ramassage scolaire répondant aux besoins des collectivités membres, - l'organisation et la gestion des cantines scolaires, - l'accueil périscolaire des enfants en garderie, pendant la période scolaire, - l'acquisition, l'entretien et la gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et des fournitures scolaires, nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences ».</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Activités péri-scolaires</p> <p><i>Le syndicat mixte a pour mission d'assurer : - le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant les enfants des collectivités adhérentes, - le ramassage scolaire répondant aux besoins des collectivités membres, - l'organisation et la gestion des cantines scolaires, - l'accueil périscolaire des enfants en garderie, pendant la période scolaire, - l'acquisition, l'entretien et la gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et des fournitures scolaires, nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences ».</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Transport scolaire</p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)